

Mon dossier pour ma réussite et mon orientation en classe de troisième

Professeur Principal : Mme MEURET

Pour la contacter : laure.meuret@ndozanam.org

Mon agenda de l'orientation

Informations : Mme MEURET et le secrétariat collège et lycée seront disponibles pour répondre à vos questions par téléphone ou par mail, vous recevoir et vous accompagner durant cette année et pour ces procédures.

Octobre-Décembre : Je prends le temps de m'informer, de me documenter, de réfléchir à mon orientation. Je rencontre les personnes ressources de mon collège et ailleurs (professeur principal, documentaliste, le CIO, le réseau info jeunes). Je cherche activement un stage de découverte et je demande de l'aide à l'équipe éducative pour la rédaction de mon CV et de ma lettre de motivation. J'utilise les outils numériques mis à ma disposition pour explorer les métiers et apprendre à me connaître davantage (IMPALA).

Janvier-Février : Je participe aux forums, salons organisés dans ma région. Je vais aux journées portes ouvertes des lycées et des CFA. Je me connecte avec mes parents au téléservice Orientation afin de renseigner la fiche dialogue pour exprimer mes souhaits provisoires d'orientation : 2de générale et technologique, professionnelle, première année de CAP. Je réalise mon stage d'observation.

ATTENTION : A l'attention des parents, il vous sera demandé de formuler les vœux pour l'année suivante sur éduconnect afin que votre enfant puisse poursuivre sa scolarité. (Procédure envoyée par mail dans la période).

Mars : Le 2e conseil de classe valide provisoirement les vœux de la famille ou formule des autres propositions provisoires.

ATTENTION : A l'attention des parents, il vous sera demandé de valider la saisie du conseil de classe pour l'année suivante sur éduconnect afin que votre enfant puisse poursuivre sa scolarité. (Procédure envoyée par mail dans la période). Si le conseil de classe émet un avis défavorable ou réservé, Mme Meuret prendra rendez-vous avec vous afin d'échanger avec vous.

Mai : J'exprime mes vœux définitifs d'orientation par le téléservice Orientation, je précise mes choix de formation. Je me connecte au téléservice Affectation après la 3ème et en renseignant un dossier papier de demande d'affectation.

ATTENTION : A l'attention des parents, il vous sera demandé de formuler les vœux définitifs pour l'année suivante sur éduconnect afin que votre enfant puisse poursuivre sa scolarité. (Procédure envoyée par mail dans la période). De plus, vous devrez choisir votre établissement pour l'année suivante et l'indiquer sur Affelnet. (Procédure envoyée par mail dans la période)

Remarque importante : Pour les élèves souhaitant continuer dans le privé, il faudra se faire connaître rapidement (dès le mois de décembre/janvier) afin d'avoir le rendez-vous d'inscription. Pour les élèves souhaitant une option, une section ou une DNL particulière dans un autre établissement, il faudra contacter cet établissement afin de remplir les documents nécessaires à la demande.

Exemple : Documents et tests sportifs à passer pour intégrer une section sportive.

Documents à compléter par la famille et par les enseignants pour intégrer une section européenne au Lamartine.

Documents, maître de stage, convention pour un CAP par exemple...

Juin : Le 3e conseil de classe formule une proposition d'orientation. Si elle conforme à mes choix, la proposition se transforme en décision. Dans le cas contraire, un entretien sera organisé avec ma famille et le chef d'établissement.

ATTENTION : A l'attention des parents, il vous sera demandé de valider la saisie définitive du conseil de classe pour l'année suivante sur éduconnect afin que votre enfant puisse poursuivre sa scolarité. (Procédure envoyée par mail dans la période).

Juin – Juillet : Je consulter la notification d'affectation sur le téléservice ou auprès de l'établissement. Lorsque vous avez l'information, inscrivez-vous dans l'établissement ou vous avez été affecté.

Remarque : Les inscriptions dans le privé sont réalisées avant cette date. Cette remarque ne concerne que le public ou les formations professionnalisautes.

Calendrier de l'année (possibilité de modification exceptionnelle)

- Réunion d'information sur le brevet d'aviation : 05/09/25 à 18H30
- Assemblée générale de rentrée et rencontre avec le professeur principal : 18/09/25 de 18H à 19H45
- Elections des délégués du 01/10/25 au 15/10/25
- Assemblée générale de présentation du lycée Ozanam en salle Ecuador : 20/11/25 à 19H
- Arrêt des notes trimestre 1 : 28/11/25
- Conseil de classe trimestre 1 : Du 01/12/25 au 04/12/25 suivant les classes
- Rencontre parents professeurs : 09/12/25
- Premier brevet blanc du 11/12/25 (Français, Mathématiques, SVT) au 12/12/25 (Histoire-Géographie, Physique-Chimie, Technologie).
- Journée portes ouvertes du lycée Ozanam : 13/12/25 de 9H à 13H
- Rencontre parents professeurs : 15/12/25 ou 16/12/25 suivant les classes
- Stage d'observation du 12/01/26 au 16/01/26
- Rendu des rapports de stage 25/02/26 (Remarque : Il s'agit de la date à laquelle le professeur principal distribue à votre professeur référent le livret que vous lui avez donné. Le livret sera donc à rendre dans la semaine précédente à Mme MEURET.)
- Arrêt des notes deuxième trimestre : 13/03/26
- Conseil de classe deuxième trimestre : 16/03/26 ou 17/03/26
- Oral de stage : 26/03/26
- Test de positionnement en Anglais (Ev@lang) en fin d'année (voir sur le site de classe pour des ressources pour préparer l'examen)
- Passage de l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 en fin d'année (voir sur le site de classe pour des ressources pour préparer l'examen)
- Passage de la certification PIX en fin d'année (parcours de préparation communiqué en cours d'année)
- Deuxième brevet blanc : 04/05/26 et 05/05/26
- Semaine de préparation à l'oral du brevet du 19/05/26 au 23/05/26 (sur les heures de vie de classe et Français)
- Oral du brevet : 10/06/26
- Arrêt des notes troisième trimestre : 29/05/26
- Conseil de classe troisième trimestre : 01/06/26 ou 02/06/26

Informations sur l'affectation dans les lycées

Critères pour l'affectation (hors établissement privé):

- le secteur géographique : les élèves ont une priorité pour l'affectation dans le lycée général et technologique de secteur en fonction de leur domicile. Pour les lycées professionnels, le secteur est élargi et correspond le plus souvent à l'ensemble de l'académie.

Si des places restent disponibles après l'affectation des élèves du secteur, il peut être dérogé au critère géographique selon l'ordre de priorité suivant :

- élève souffrant d'un handicap : la priorité est absolue
- élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux
- élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé
- élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité
- élève devant suivre un parcours scolaire particulier

D'autres critères peuvent être pris en compte selon les spécificités académiques :

- les résultats scolaires (bilans périodiques et bilan de fin de cycle)
- l'avis du chef d'établissement d'origine
- l'avis du chef d'établissement d'accueil
- un critère défini par l'académie.

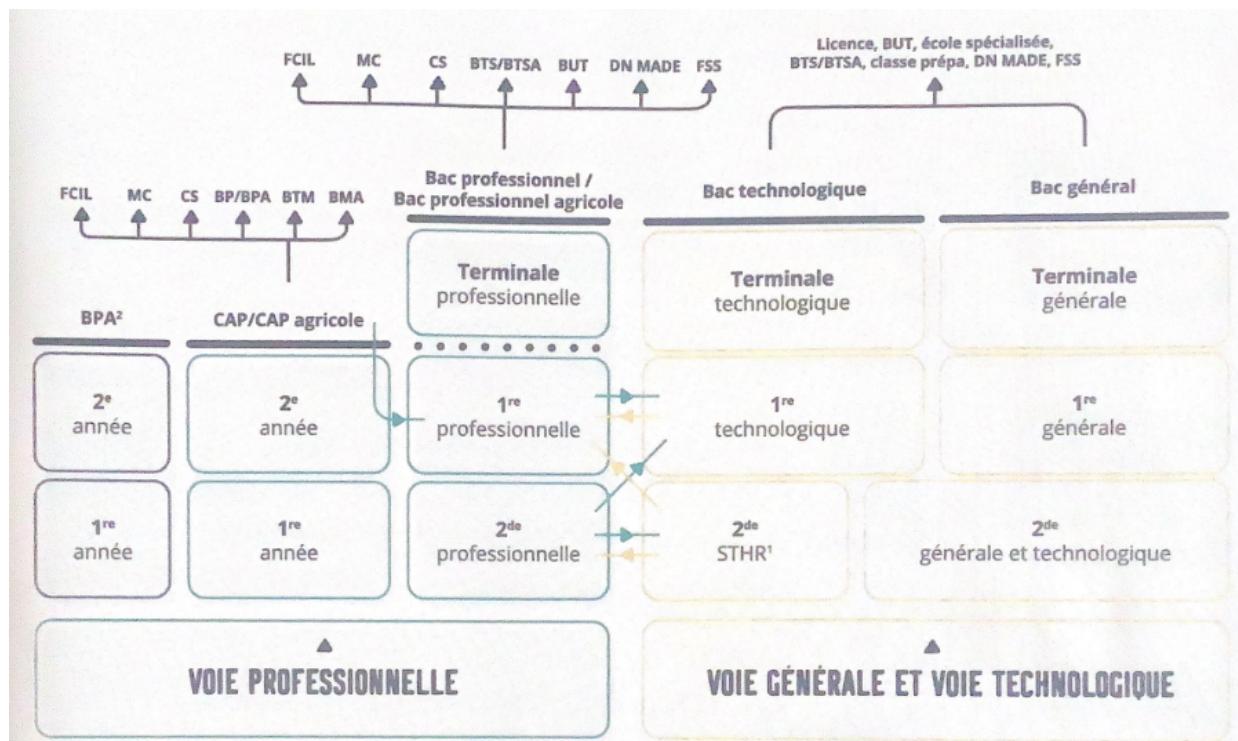
Remarque pour les lycées professionnels et CFA, le téléservice permet :

- De consulter les offres de formation accessibles après la classe de 3e et d'obtenir de l'information sur le contenu de ces formations, les établissements et les procédures d'admission (à partir de début avril).
- De saisir et enregistrer leurs demandes de poursuite d'étude (de mi-mai à fin mai).
- De consulter les résultats à leurs demandes (fin juin - début juillet).

Point d'information : Centres d'information et d'orientation à Mâcon

CIO Mâcon : Cité administrative, 24 Boulevard Henri Dunant, 0385225690, cio.macon@ac-dijon.fr

Les différentes possibilités de choix après la troisième (Je colorie le parcours que je souhaite effectuer)



Après un bac général :

- La licence et le BUT (BAC+3) : poursuite favorisée dans les grands domaines universitaires : les sciences et la santé, le droit et les sciences politiques, les langues, les lettres, l'économie et la gestion, l'histoire-géographie, les sciences humaines et le sport. Les BUT sont plus spécifiques et visent des domaines comme l'informatique, la communication, la logistique, la gestion des entreprises, le génie civil, l'énergie et l'environnement ou encore le social.
- Le BTS, le DN MADE (Arts), le DCG (comptabilité, gestion) et les CPGE : poursuite favorisée même si les BTS ne sont pas priorisés. Les CPGE sont les plus demandées. (BAC+2/+3)
- Le DE, le DN ou titre d'école par des écoles spécialisées. (BAC+5)

Après un bac technologique :

- Le DEUST (Bac+2) pour les séries STL et ST2S
- Le BUT (50% réservés) pour les séries STAV, STHR, STI2D, STL, STMG.
- La licence (BAC+3) avec mise à niveau dans le domaine d'étude initiale.
- Le BTS (BAC+2)
- Le DN MADE (BAC+3) dans l'art pour la série STD2A.
- Les CPGE (BAC+2) : prépa technologie et biologie TB pour les séries STAV et STL, prépa technologie et sciences industriels TSI pour la série STI2D et la prépa économique et commerciale ECT pour la série STMG.
- Des formations dans l'hôtellerie, le social, le paramédical, le commerce, l'art, l'ingénierie ou encore l'industrie (BAC+2/+3/+5).

Après un bac professionnel :

- Le Certificat de spécialisation CS (BAC+1)
- La formation complémentaire d'initiative locale (BAC+1)
- La mention complémentaire MC (BAC+1)
- Le BTS (BAC+2), voie privilégiée et prioritaire
- Le BUT (BAC+3) avec remise à niveau

- Des formations en écoles spécialisées sur concours
- Les licences (BAC+3) (peu fréquent)
- Certaines CPGE (BAC+3), 3 ans au lieu de 2.

A noter : Le choix de la série professionnelle se fait à la fin de la troisième. Le choix de la série technologique se fait à la fin de la seconde sauf pour la série STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) qui elle est choisie dès la fin de la troisième.

Remarque : Pour les élèves souhaitant intégrer une série technologique sélective, il est conseillé d'intégrer l'établissement possédant cette série dès la classe de seconde. Les établissements privilégiant leurs élèves. C'est fortement le cas pour la série STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués) et S2TMD (Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse). La série STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) est soumise à des demandes plus fluctuantes au cours du temps.

Pour les élèves souhaitant aller en général et suivre des enseignements assez sélectifs, il est conseillé d'intégrer l'établissement dès la seconde. C'est le cas pour la spécialité Arts, Biologie-écologie et Education physique, pratiques et cultures sportives.

Diplômes de la voie professionnelle

Si je choisis d'aller en voie professionnelle, je peux obtenir :

- Un certificat d'aptitude professionnelle CAP
- Un certificat d'aptitude professionnelle agricole CAP agricole
- Un bac professionnel
- Un bac professionnel agricole
- Un brevet professionnel agricole.

Liste des sections spécifiques et conditions d'entrées (Je me renseigne rapidement si je souhaite intégrer ces sections)

- Section européenne (Admission sur dossier, tests et entretien)
- Sections binationales Abibac, Bachibac ou Esabac (Admission sur dossier, tests et entretien)
- Sections internationales (Admission sur dossier, tests et entretien)
- Section sportive scolaire (Epreuve sportive et avis du conseil de classe)
- Sections d'excellence sportives (Repérage ou test physique dans une structure sportive puis examen du dossier scolaire)
- Pôles sportifs (Repérage et test d'entrée puis dossier scolaire).

Liste des CAP et BAC PRO dans la région (J'entoure les métiers qui pourraient m'intéresser)

Métiers du football	Métier de la gestion administrative, du transport et de la logistique	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	Métiers de l'accueil
Poissonnier écailler	Agricole jardinier paysagiste	Agricole métier de l'agriculture	Agricole palefrenier soigneur
Agricole services aux personnes et vente en espace rural	Agricole travaux forestiers	Nature jardin, paysage forêt	Productions
Agroéquipement	Aménagements paysagers	Conduites de productions horticoles	Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Conduite et gestion d'une entreprise agricole	Conduite et gestion d'une entreprise hippique	Conduite et gestion d'une entreprise vitivinicole	Forêt
Gestion des milieux naturels et de la faune	Maintenance des matériels	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	Productions aquacoles
Services aux personnes et aux territoires	Technicien conseil vente en animalerie	Conseil vente univers jardinerie	Travaux de la production animal
Travaux de la vigne et du vin	Travaux d'aménagements paysagers	Travaux forestiers	Bijouterie-joaillerie
Bronzier	Carreleur	Décoration en céramique	Ebéniste
Ferronnier d'art	Horlogerie	Maroquinerie	Gravure
Mode	Signalétique et décors graphiques	Tailleur de pierre	Tournage en céramique
Artisanat et métiers d'art	Etude et réalisation d'agencement	Métier du cuir	Métiers et arts de la pierre
Système numérique	Conducteur d'engins	Maintenance des appareils	Peinture en carrosserie
Réparation des carrosseries	Métiers de l'aéronautique	Métier de la maintenance des matériels et des véhicules	Productions
Agroéquipement	Aviation	Construction des carrosseries	Charpentier
Constructeur d'ouvrages en béton armé	Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics	Constructeur de route	Couvreur
Electricien	Installateur en froid	Maçon	Maintenance des bâtiments de collectivités
Menuisier	Métiers du plâtre et de l'isolation	Monteur en installations sanitaires	Monteur en installations thermiques
Peintre	Serrurier	Métier de la construction durable	Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Métier du numérique et de la transition énergétique	Aménagement et finition du bâtiment	Intervention sur le patrimoine	Métier de l'électricité et de ses environnements connectés
Métallerie	Technicien bois	Technicien d'étude du bâtiment	Technicien gaz
Topographe	Travaux publics	Tonnellerie	Pilotage et de la maintenance d'installation automatisée

Bio-industrie de transformation	Intervention sur installations nucléaires	Boucher	Boulanger
Charcutier	Crémier	Equipier commercial	Esthétique cosmétique parfumerie
Fleuriste	Pâtissier	Primeur	Conseiller vente
Métiers de la relation client	Métier du commerce et de la vente	Technicien conseil vente en alimentation	Technicien conseil vente en animalerie
Technicien conseil vente univers jardinerie	Métiers des industries graphiques et de la communication	Réalisation de produits imprimés et pluri média	Maroquinerie
Métier de l'entretien textile	Métier de la coiffure	Métier de la beauté et du bien-être	Perruquier posticheur
Assistant technique en milieux familial et collectif	Commercialisation et services en Hôtel-Café-Restaurant	Métier de l'hôtellerie et de la restauration	Commercialisation et services en restauration
Agent de propreté et d'hygiène	Agent de sécurité	Assistant technique en milieux familial et collectif	Hygiène, propreté et stérilisation
Composites plastiques chaudronnés	Décolletage	Microtechniques	Pilote de ligne de production
Technicien modeleur	Accompagnement éducatif petite enfance	Accompagnement, soins et services à la personne	Animation enfance et personnes âgées
Lunetterie	Technicien en appareillage orthopédique	Technicien en prothèse dentaire	Conducteur livreur de marchandises
Opérateur logistique	Conducteur	Logistique	Organisation de transport de marchandise

Modalité d'obtention du brevet

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur les moyennes annuelles de toutes les disciplines obtenues en classe de 3e et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

La note de contrôle continu est calculée à partir des moyennes annuelles de toutes les disciplines (toutes au même coefficient) obtenues par les élèves en classe de 3e.

Les épreuves de l'examen terminal, en fin de troisième

Quatre épreuves écrites

Les épreuves écrites portent sur :

- le français, coefficient 2 (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture, lexique, etc.) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction ;
- les mathématiques, coefficient 2 (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'algorithmique ;
- l'histoire et la géographie, coefficient 1,5 et l'enseignement moral et civique, coefficient 0,5 (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique ;
- les sciences, coefficient 2 (1h, 2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie.

Les épreuves de l'examen donnent lieu à une moyenne sur 20 comptant pour 60 % du résultat final. Chacune des épreuves terminales est notée sur 20 et dotée d'un même coefficient.

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale et est évaluée sur 20.

L'épreuve orale peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien) ;
- soit, via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Les candidats individuels ne passent pas d'épreuve orale.

En option

Les élèves ayant suivi un enseignement facultatif (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle, chant choral) ou un enseignement de langue des signes française bénéficient en outre de l'ajout des points supérieurs à 10 de la moyenne obtenue dans l'un de ces enseignements au total des moyennes (sous réserve que la moyenne de contrôle continu ne dépasse pas 20 sur 20).

L'élève est reçu quand la moyenne finale obtenue est égale ou supérieure à 10 sur 20.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien", "très bien" ou "très bien avec les félicitations du jury". Les mentions "bien", "très bien" et "très bien avec les félicitations du jury" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

- assez bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 12 sur 20
- bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 14 sur 20
- très bien si la moyenne du candidat est au moins égale à 16 sur 20
- très bien avec les félicitations du jury si la moyenne du candidat est au moins égale à 18 sur 20

ORAL DE BREVET :

Les parcours éducatifs sont les suivants :

- **Parcours avenir** : Le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel. Vous pouvez présenter votre parcours de réflexion sur votre orientation, vos actions, vos visites, vos démarches, vos interrogations (Impala, stage, CDI, CIO ...) il ne s'agit évidemment pas de « refaire » l'oral de stage mais de présenter une réflexion globale, un retour sur l'expérience et les conclusions que vous en tirez. Vous pouvez par ailleurs retracer toutes les actions effectuées pendant l'année de 3ème pour travailler votre orientation.

- **Le parcours d'éducation artistique et culturelle** : Le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Par exemple, la participation à un atelier théâtre, à des visites de musée, un parcours de cinéma, un projet mené en classe...

- **Le parcours éducatif de santé** : Le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

- **Le parcours citoyen** de l'élève : Le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Par exemple, être délégué, représentant des élèves au CVC, engagé dans une association...

- Enfin **Histoire des Arts** : Le principe est simple : vous analyserez des œuvres en fonction de la problématique que vous avez choisie.

Comment se déroule l'oral du brevet ?

Durée de l'épreuve : Soit, via un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien), soit, via un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Voici un exemple des étapes à suivre pour la présentation orale :

- Je présente rapidement mon sujet.
- J'explique pourquoi j'ai choisi ce projet.
- Je présente l'organisation de mon travail.
- Je présente ma démarche.
- Je réalise un récapitulatif chronologique ou thématique des recherches effectuées et des étapes réalisées.
- Je présente un extrait de mon EPI/parcours final, HDA.
- Pour conclure mon exposé, je dis : J'ai appris à..., ce travail m'a permis de ... j'ai dû résoudre tel problème ... Je montre comment j'ai fait évoluer mes compétences et connaissances.

Ces propositions n'ont pas un caractère obligatoire. Ce sont des exemples, des aides pour vous guider dans la construction de votre exposé.

Je note ici ma problématique et le parcours choisis :

PARCOURS _____

Problématique : _____

Je note ici mes questions, mes remarques... :

Emploi du temps

Classe 3E [3E]

Professeur principal: Mme MEURET					27 élèves
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00	PERMANENCE <i>si</i> PERM <i>SP</i> EPS M. DURVILLE GYMN	HISTOIRE-GEOGRAPHIE Mme MELESI 212	PERMANENCE PERM	PERMANENCE PERM	HISTOIRE-GEOGRAPHIE Mme MELESI 212
08h55	V-CLA ou PERM <i>si</i> Mme MEURET 212 <i>SP</i> EPS M. DURVILLE GYMN	CULTURE RELIGIEUSE <i>si</i> Mme BALLIVET PAST MO:PERMANENCE <i>si</i> <i>SP</i> MO:PERMANENCE	AGL1 M. DREVON 212	EDUCATION MUSICALE M. DUFOIX MUSIQ	AGL1 M. DREVON 212
09h50	ALLEMAND LV2 <i>si</i> Mme SZYMANSKA 3ALL2-C 202 ESPAGNOL LV2 <i>si</i> Mme SIMOES 212 <i>SP</i> HISTOIRE-GEOGRAPHIE Mme MELESI 212	MATHS Mme VIDOGUE 212	FRANCAIS Mme DELAUTEL 212	EPS M. DURVILLE GYMN	ARTS PLASTIQUES Mme AUGEY ART P
10h05	FRANCAIS Mme DELAUTEL 212	PERMANENCE			SCIENCES VIE & TERR <i>si</i> Mme GAUDILLERE SVTC1 <i>SP</i> PHYSIQUE-CHIMIE Mme MEURET PHYCO
11h00	CATECHESE <i>si</i> Mme BALLIVET 43-CATE PAST <i>SP</i> PE:***	TECHNOLOGIE M. BERTRAND TECH2		ATELIER ANGLAIS Mme LITAUDON 3BCE-ALANG 203	***
11h55	***	***	***	***	
12h50	SCiences VIE & TERR Mme GAUDILLERE SVTC1	AGL1 M. DREVON 212			
13h45	PHYSIQUE-CHIMIE Mme MEURET PHYCO	FRANCAIS Mme DELAUTEL 212	***		
14h40	MATHS <i>si</i> Mme VIDOGUE 212 <i>SP</i> PERMANENCE PERM	PERMANENCE PERM			
15h35	***	***			
15h50	***	***			
16h40	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : M. DURVILLE				
16h40	***	***			
17h35					

Liste des professeurs

Arts Plastiques : Mme AUGEY

Anglais : M. DREVON

Culture religieuse : Mme BALLIVET

Education musicale : M. DUFOIX

Education Physique et Sportive : M. DURVILLE

Espagnol : Mme SIMOES

Français : Mme DELAUTEL

Histoire-Géographie : Mme MELESI

Mathématiques : Mme VIDOGUE

Physique-Chimie : Mme MEURET

Science et Vie de la Terre : Mme GAUDILLERE

Technologie : M. BERTRAND

Allemand : Mme SZYMANSKA